

## Synthèse Atelier 1 : SPASAD

Nombre de participants : 68

Cf. PPT et synthèse tableau

Les échanges ont porté sur les questions suivantes :

### → **Le secret médical et le secret professionnel partagé**

Le SPASAD Domasanté est sur une logique de secret professionnel partagé : tous les intervenants connaissent les pathologies des usagers, et leurs évolutions.

Au-delà de l'application de la loi, il semble y avoir des différences d'application en fonction des territoires, notamment par les évaluateurs externes.

Cette question évoluera prochainement dans le cadre de la loi santé.

Les participants soulèvent ce point comme l'un des obstacles à dépasser pour aller vers un mode de fonctionnement en SPASAD.

### → **Profil du responsable du SPASAD**

Domasanté dispose d'un coordinateur médico-social, de formation IDE, qui réalise l'évaluation des besoins en aide et en soins à domicile, et accompagne l'utilisateur dans l'élaboration des dossiers de demande d'aide et la recherche de financements.

Bien qu'il s'agisse d'une fonction polyvalente et transversale, les participants soulignent la nécessité de disposer d'une formation paramédicale.

L'association SAJ maintient 1 responsable de secteur et 1 IDEC qui réalisent l'évaluation des besoins conjointement.

### → **La convention collective**

Domasanté applique la convention collective de la BAD pour tout le personnel du SPASAD.

Les aides-soignantes, de catégorie C, bénéficient de valorisation salariale (primes d'astreinte et de travail 1 week-end sur 2).

L'association SAJ applique la BAD sur le SAAD et la FEHAP 51 sur le SSIAD, et souhaite, au travers d'une reconnaissance SPASAD, la clarification de cette situation.

### → **Le SPASAD repositionne les débats sur la place et le rôle de l'intervenant à domicile**

La formation commune, le travail d'équipe, la coordination, permet la reconnaissance des tâches effectuées par les aides à domicile qui sortent de son champ d'intervention (intervention qui tend vers l'aide à la toilette, notamment auprès des personnes en GIR 1 ou 2, aide à la prise de médicament,...). Le débat sur les SPASAD permet de valoriser – et faire sortir de l'ombre - le travail des SAAD. Attention néanmoins aux risques de tensions avec le personnel soignant.

Enfin, au-delà de l'intérêt des SPASAD pour les usagers et les salariés, les participants soulignent l'importance de démontrer aux politiques publiques l'intérêt qu'elles ont à soutenir ce mode de fonctionnement.

L'Uriopss, la FEHAP et le PSP sont prêts à porter cet argumentaire.

<p style="text-align: center;"><b>USAGERS</b></p> <p><u>Intérêt :</u> Un interlocuteur unique Un dossier unique Une offre de service globale de prévention, de soins et d'accompagnement Une meilleure coordination des interventions à domicile Eviter les passages simultanés chez les bénéficiaires qui ne le nécessitent pas, et proposer des passages échelonnés dans la journée Des interventions conjointes chez les patients les plus dépendants</p> <p><u>Faisabilité :</u> Respect du libre choix du prestataire par l'utilisateur Possibilité de prise en charge globale en fonction de l'implantation des services – réalité locale à prendre en considération</p>	<p style="text-align: center;"><b>ORGANISATION</b></p> <p><u>Intérêt :</u> Reconnaissance de l'approche globale Mutualisation de moyens et économies d'échelle Valorisation de l'aide à domicile Pour les SSIAD qui créent des SAAD : stratégie de diversification Pour les SSIAD et les SAAD qui se rapprochent : économies d'échelle</p> <p><u>Faisabilité :</u> Territoire d'intervention commun SAAD/SSIAD Disposer de diverses compétences en interne (AVS, AS, AMP...) Disposer de fonctions supports et d'un outillage permettant la prise en charge globale Régime d'autorisation pour le SAAD Convention collective unique ?</p>
<p style="text-align: center;"><b>SALARIES</b></p> <p><u>Intérêt :</u> Renforcement du travail d'équipe, développement d'une culture de travail commune et du sentiment d'appartenance Pas de prédominance d'une activité sur l'autre, valorisation des SAAD Rémunération intéressante pour les salariés à temps plein Activité professionnelle variée et enrichissante (prise en charge globale) Travail auprès d'un public de tous âges et de types de pathologies et de handicaps</p> <p><u>Faisabilité :</u> Culture professionnelle à prendre en compte pour travailler la coordination Question de secret médical / secret professionnel partagé Intégration des libéraux dans le fonctionnement coordonné</p>	<p style="text-align: center;"><b>POLITIQUE PUBLIQUE</b></p> <p><u>Intérêt :</u> Interlocuteur unique Acteur majeur dans la prévention de la perte d'autonomie au domicile Economies d'échelle réalisées grâce à la mutualisation des moyens Lisibilité de l'offre d'aide et de soins</p> <p><u>Faisabilité :</u> Régime d'autorisation pour les SAAD Double autorisation ARS/CG pour SPASAD CPOM ? Budget spécifique SPASAD ?</p>